

SOLIDARITÉ AVEC DJAMILA BOUPACHA

On doit à la persévérance de son avocat, M^e Gisèle Halimi, d'avoir réussi à percer le mur d'ignorance et d'indifférence et d'avoir fini par intéresser « une partie » de l'opinion publique au cas de sa cliente. D'autres, à leur mesure, ont apporté leur pierre : Simone de Beauvoir dans « Le Monde », Françoise Sagan dans « L'Express ».

Des gens se sont émus, certains se réveillent seulement et prennent conscience de cette guerre qu'ils ignoraient. Ce n'est pas le premier cas, ni le seul ; il y a eu Djamilia Bouhired, il y en a beaucoup d'autres. Il faut faire une campagne incessante ; il faut empêcher les gens de dormir, les empêcher de vivre SANS QU'ILS SACHENT.

Un premier résultat est acquis, à la suite des démarches de son avocat et du dépôt par sa cliente d'une plainte contre X... en séquestration et tortures, le procès de Djamilia Boupacha a été renvoyé.

Le comité « Djamilia Boupacha » demande le transfert en France de l'instruction de la plainte pour tortures ainsi que de la militante algérienne.

LES GRÈVES DE LA FAIM CONTINUENT DANS LES PRISONS

Nous apprenons que les militants algériens emprisonnés dans les prisons de Loos-les-Lille, de Pontoise et de Toul ont entrepris ou continuent de pratiquer la grève de la faim pour protester contre les conditions de leur détention et pour obtenir l'application des mesures promises par l'administration, à la suite du grand mouvement de grève de la faim dans toutes les prisons françaises de l'année dernière.

La plupart du temps, ces promesses n'ont pas été intégralement appliquées ou bien sont remises en cause, contraignant nos camarades algériens à recourir à un des modes de protestation le plus ultime et le plus héroïque.

Pourquoi ne peuvent-ils pas compter sur un soutien plus effectif de la classe ouvrière française et de ses militants ?

Pourquoi leurs mouvements de « grève de la faim » sont-ils à peine mentionnés dans la presse de gauche, quand ils ne sont pas tout à fait passés sous silence ?

L'ORGANISATION DU F.L.N. EN FRANCE EST ENCORE DÉMANTELÉE (La Presse)

Ainsi, chaque jour, le lecteur français apprend que la « rébellion » est détruite en France comme on lui a dit depuis des années qu'elle était à bout de « souffle » en Algérie.

Chaque jour les communiqués apportent leur contingent de « hors-la-loi » mis « hors de combat » sur le territoire de l'Algérie, et ceci depuis près de six ans.

Chaque jour, à présent, on apprend que l'organisation du F.L.N. en France est décapitée, que tous les dirigeants sont arrêtés.

Ce mois-ci, encore 163 militants algériens, presque tous « dirigeants importants », ont été arrêtés sur le territoire français tant à Paris qu'en province.

Et il ne s'agit là que des arrestations importantes, celles qui ont été communiquées à la presse, pas les arrestations de « suspects » les « mises en résidence surveillée », les raffles et les séjours en « centre de triage ».

Quelle meilleure démonstration de la puissance de la révolution algérienne, de sa profondeur, de son dynamisme. On ne décapite pas un mouvement révolutionnaire comme on décapite un putsch militaire. On peut arrêter un cadre, dix se lèvent pour le remplacer ; on peut faire passer tout un peuple en prison, il s'y éduque et devient militant.

UN MOIS DE REPRESSION

Encore 9 condamnations à mort et 35 peines de travaux forcés et de prison

MARSEILLE (10 juin). — Tribunal militaire :

Deux condamnations à mort dans l'affaire de tentative de sabotage des dépôts pétroliers : Mohamed Assaoui et Cherif Meziane.

— Deux peines de travaux forcés à perpétuité.

— Six peines de vingt ans.

— Trois de quinze ans.

— Une de dix ans.

— Une de cinq ans.

ORAN (24 juin). — Tribunal militaire :

Trois condamnations à mort : Mohamed Iklef, Benhamed Mohamed et Tayeb Khelifa.

MARSEILLE (25 juin). — Tribunal militaire :

Une condamnation à mort : Mohamed Nasri.

METZ (25 juin). — Tribunal militaire :

Deux condamnations à mort : Slami Ahmed et Bouakez Nouar.

RENNES (10 juin). — Tribunal militaire :

Un militant algérien condamné à mort.

— Deux militants algériens condamnés à vingt et dix ans de travaux forcés.

PARIS (23 juin). — Cour d'assises de la Seine :

Deux militants algériens condamnés à la réclusion perpétuelle.

LYON (28 juin). — Tribunal militaire :

Dix sept militants algériens condamnés à des peines de deux ans à dix ans de prison et à des amendes de 5.000 à 50.000 NF.

Les accusés ont refusé, en tant que membres de l'A.L.N., de reconnaître l'autorité des tribunaux français. Ils ont refusé de parler, refusé d'être défendus et exigé du tribunal une minute de silence pour les morts de l'A.L.N.

— Devant le même tribunal, une militante française accusée d'avoir apporté son aide au F.L.N., Josette Augay, a été condamnée à deux ans de prison ferme.

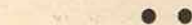
IL FAUT LIRE, IL FAUT DIFFUSER

« Témoignages et Documents »

publient régulièrement, depuis trois ans, tous les textes saisis et interdits concernant la guerre d'Algérie.

—:—

Abonnement : 10 NF — C.C.P. PARIS 16.162.83
A. SCHMIT, 14 ter, rue du Landy, CLICHY (Seine)



« Vérité et Liberté »

(Cahiers d'information sur la guerre d'Algérie)

Abonnement : 10 NF — C.C.P. PARIS 6976.68

Louis LALANDE, 10, rue J.-Bart, PARIS (6^e)

Signalons que dans le numéro de juin de Vérité et Liberté, un remarquable et courageux article de Micheline Pouteau, emprisonnée depuis trois mois, revendiquant hautement son action et exposant les raisons de son aide au F.L.N.